

VILLETTE-LES-ARBOIS

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettesarbois@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2015

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT

Excusé : Dominique GASNER, donne pouvoir à Luc LOUIS

Secrétaire de séance : Marie Thérèse MOUREY

La séance est ouverte à 18h35

Le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour :

- Exploitation du service de l'assainissement : contrat de prestations de service, tarifs
- Zonage d'assainissement
- Affouage
- Redevance « ordures ménagères » 2016
- Fixation des loyers, locations, indemnité, tarifs 2016
- Décision budgétaire modificative
- Dépenses d'investissement 2016

1. Exploitation du service de l'assainissement : contrat de prestation de services

Le contrat d'exploitation avec la Lyonnaise des Eaux arrive à terme au 31 décembre 2015. Il est proposé de le reconduire dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois. Le compte prévisionnel 2016 s'élève à 8 035 €.

Les conseillers à l'unanimité donnent pouvoir au maire pour signer le contrat.

La tarification pour la construction d'un nouveau branchement et les enquêtes de conformité assainissement sont présentés. Elle est adoptée à l'unanimité.

2. Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement présenté par le cabinet Verdi retient une seule propriété en assainissement non collectif : la « ferme de Grange Fontaine ». Ce zonage complète le projet de carte communale. Les deux seront soumis en même temps à enquête publique.

Le projet de zonage est adopté à l'unanimité.

3. Affouage

Le comité consultatif « Forêt communale » s'est réuni le 19 novembre 2015.

10 affouagistes se sont inscrits pour la saison 2015-2016. Compte tenu du programme d'exploitation mis en place par l'ONF, le comité consultatif propose de mettre à leur disposition les parcelles 1 et 12, l'exploitation de la parcelle 35 étant reportée à l'année suivante.

Pour la parcelle 27, dont l'exploitation avait été repoussée l'an dernier, la question se posait de savoir si la commune la vendait à une entreprise forestière ou si elle la faisait exploiter par l'employé communal.

Compte tenu du principe que l'affouage est un service rendu à la population du village et que le bois façonné doit rester dans la commune, c'est la deuxième solution qui a été retenue. Le produit de cette coupe, composé d'essences variées, sera vendu 20 €/stère à emporter en bordure de forêt.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4. Redevance « ordures ménagères » 2016

Le déficit de la redevance, pris en charge par la commune depuis 2009, était de 4 133,49 € en 2014. Les mesures prises pour l'année 2015 (augmentation de la prime fixe de 35 à 40 €/an, et du prix par habitant de 46 à 49 €/an) ont permis de réduire ce déficit qui est passé à 1586,38 € en 2015.

Pour que chaque usager participe au redressement des comptes, il est proposé d'augmenter :

la prime fixe de 3 € ce qui la fait passer à 43 €/an

le prix par habitant de 3 € soit 52 €/an

5. Fixation de loyers, locations, indemnité, tarif 2016

- Les tarifs des loyers des logements communaux pour l'année 2015 étaient pour

. F1 mairie : 230 €

. F4 mairie : 400 €

. Maisons des Grands Prés : 595 € chacune

- La location des parcelles de terrains communaux pour un usage de jardin :

. Lieu-dit « Verger Christophe » cadastrée AA172, d'une superficie de 4,54 ares à raison de 23 € pour l'année.

. Parcelle cadastrée AA 160 de 9,09 ares à raison de 23 € chaque partie ou 46 € l'ensemble.

. Parcelle AA 68 d'une surface d'environ 1 are pour 23 €

. la vente d'herbe sur le terrain attenant à la maison Chuard pour la somme de 15 €.

- La location de la chasse dans les bois communaux : fixée à 45,73 € les années précédentes, il est proposé d'arrondir à 46,00 €.

— Gardiennage de l'église : l'indemnité s'élève à 40 €. Elle est versée à la paroisse.